

La réintroduction de la Tortue d'Hermann *Testudo hermani robertmertensi* (Wermuth) à Port-Cros J. BESSON (*)

La réintroduction de cette espèce à Port-Cros a pour but de sauvegarder son avenir, menacé dans les quelques secteurs qu'elle occupe encore dans les Maures et l'Esterel. Dans ces deux zones géographiques son extinction est, en effet, très possible dans les prochaines années par suite :

— de sa raréfaction extrême et même de sa disparition complète dans les zones qui ont été parcourues par les incendies de forêts particulièrement importants depuis 10 ans,

— de son ramassage intensif par promeneurs et trafiquants qui disposent d'accès faciles par les multiples routes forestières,

— de la réduction de ses biotopes par les incendies, les débroussailllements, les aménagements divers, l'urbanisation.

Pour préserver cette espèce la mise en « Réserves biologiques » de certains secteurs de la Forêt du Dom (Maures) que j'avais proposée, à titre de conseiller biologiste du Var, au Directeur départemental de l'Agriculture le 8 octobre 1973 n'a pas été retenue.

La réintroduction s'imposait donc à Port-Cros d'autant plus que, d'une part, l'un des rôles des Parcs Nationaux est de servir de refuge pour les espèces menacées et que, d'autre part, cette espèce a existé autrefois dans cette île (JAHANDIEZ, 1929).

Historique de sa réintroduction

A titre de membre du Comité Scientifique du Parc National de Port-Cros j'ai fait la première proposition de réintroduction lors de la réunion de ce Comité le 20 juin 1970. M. COURTIN, chargé de recherches du C.N.R.S. (Laboratoire de Préhistoire de Marseille), pouvait mettre à ma disposition plusieurs dizaines de Tortues d'Hermann, vivant dans un domaine de Ramatuelle dont le propriétaire était sous la menace d'une expropriation. Le Comité, à la majorité, s'est opposé à cette opération

(*) Résidence Vendome - A - place Lefèvre, Hyères (Var).

objectant que la Tortue pourrait nuire aux espèces floristiques rares et perturber les équilibres biologiques par une éventuelle surpopulation.

En 1973 un jeune Herpétologue de Toulon, P. MORETTO, reprenait le problème et faisait une nouvelle proposition de réintroduction au Comité Scientifique. Sur demande de ce dernier, dans sa séance du 2 mars 1973, il établissait un dossier très documenté dans lequel étaient présentés tous les arguments justifiant la réintroduction (notamment des arguments paléontologiques très convaincants). Il envoya un exemplaire de ce dossier à chacun des membres du Comité Scientifique. Cette étude fut commentée au Comité dans sa séance du 27 septembre 1974. La réintroduction de la Tortue d'Hermann fut alors acceptée par la totalité des membres et je fus chargé de l'opération.

Déroulement de l'opération

Une première réunion de la Commission, constituée pour étudier les modalités de cette opération, s'est tenue à Marseille le 30 janvier 1975.

Elle comprenait MM. :

- BESSON, chargé de l'opération à titre de membre du Comité Scientifique du P.N. ;
- JULLIEN, Conservateur du Musée d'Histoire Naturelle de Marseille et membre de la Société Herpétologique de France ;
- CHEYLAN (Aix-en-Provence), membre de la Société Herpétologique de France ;
- COLOMBO (Toulon), membre de Société Herpétologique de France ;
- MORETTO (Toulon), membre de la Société Herpétologique de France et donateur des Tortues.

Le principe fut retenu de réintroduire la Tortue dans deux sites favorables de Port-Cros et de placer quelques reproducteurs dans un enclos qui servirait de « Parc de reproduction » sous contrôle.

Le 19 février 1975 la Commission effectua une visite détaillée de l'île. Dans l'ensemble il s'avéra que de nombreux secteurs étaient absolument impropres à la Tortue par suite de l'absence totale de végétation herbacée et d'une mauvaise exposition. Deux sites de réintroduction furent retenus pour les raisons suivantes :

— Biotopes assez favorables et de dimensions suffisantes pour permettre une extension future de la population implantée.

— Eloignement des secteurs fréquentés par les promeneurs.

Le premier site est situé dans le vallon de la Solitude : versant rive droite à 300 m en amont du Barrage.

Le deuxième site comprend tout le plateau de la Marma.

L'emplacement du Parc de reproduction (20 m × 20 m) fut choisi sur d'anciennes terrasses de culture à 200 m au nord du village. Le sol, horizontal et meuble, est favorable à la reconstitution de la strate herbacée

et aux pontes. La mise en place d'une clôture et la préparation du terrain ont été pris en charge par le personnel du Parc National.

Le 12 mai 1975 une Vedette du Parc National assura le transport des Tortues et de plusieurs membres de la Commission (BESSON, COLOMBO, CHEYLAN M. et G., MORETTO).

Les Tortues furent lâchées dans les deux sites de réintroduction décrits ci-dessus :

- 1^{er} Site - Vallon de la Solitude :
 - 23 adultes (10 mâles et 13 femelles).
 - 1 juvénile.
- 2^e Site - Plateau de la Marma :
 - 23 adultes (10 mâles et 13 femelles).
 - 1 juvénile.

La reconstitution de la strate herbacée de l'enclos étant encore insuffisante les Tortues qui lui sont destinées n'y seront placées que fin juin : 6 adultes et 20 immatures (qui ne seront relâchés dans l'île que quand ils auront atteint leur maturité sexuelle).

Projet d'études

Il sera d'un grand intérêt de suivre l'évolution de la population implantée. Dans ce but chaque Tortue est individualisée par une marque distinctive (encoche faite à la scie sur une ou plusieurs plaques marginales de la carapace). Pour chacune a été établie une fiche portant certains renseignements : mensurations, âge, sexe, marque distinctive, anomalies éventuelles, lieu et date du lâcher. Un jeu de fiches sera conservé par la Commission, un deuxième jeu sera déposé au Bureau du Parc National à Port-Cros à la disposition des gardes-moniteurs qui recevront une notice précisant notamment ce qu'il y aura lieu de faire en cas de rencontre d'une Tortue : identification, lieu de la rencontre, comportement, etc.

L'étude de l'évolution des populations relâchées portera sur les points suivants :

- dispersion des individus dans le temps et l'espace à partir des lieux de lâcher,
- type de biotope choisi par les Tortues,
- réussite des reproductions.

En vue de préciser le seuil thermique minimum au-delà duquel la reproduction devient impossible, il est prévu de faire effectuer chaque semaine (de mai à septembre) le relevé de la température dans le sol de ponte de l'enclos. M. CHEYLAN Marc compte faire effectuer la même opération dans les autres lieux d'études : Toulon (Var), Vauve-nagues (Bouches-du-Rhône), Gif-sur-Yvette (région parisienne).

Pendant les mois suivant les lâchers et jusqu'à l'hibernation des contrôles seront faits chaque mois sur les lieux de lâcher par des membres de la Commission.

Deux éléments seront peut-être défavorables à la réussite complète de l'opération : la rareté de la végétation herbacée et la présence du Rat noir dans toute l'île.

L'évolution des populations sera donc à suivre de très près les années prochaines.

Nous tenons à remercier, d'une part, le Directeur du Parc National de Port-Cros, M. RAVETTA, qui, très favorable à cette réintroduction, nous a donné toutes facilités pour mener à bien cette opération et, d'autre part, le personnel du Parc National qui nous a apporté une aide précieuse.